

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 14 novembre 2014

Présents : 14

L'an deux mil quatorze, le 20 novembre 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2014, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean Luc JULIEN, M. Guy ANDRE, M. Jean-Frédéric CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Erick GAROT, Mme. Morgane DECOURTIL, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Julien TROUSSIER, Mme Irène LANDRE, Mme Marie-France JANNEAU, M. Florent BIGNON, M. Benjamin SCHWARZ, M. Claude VILLEFAILLEAU

Absents excusés : M. Michel BOIN pouvoir à M. Claude VILLEFAILLEAU

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures trente minutes.

Secrétaire de séance : Marie-France JANNEAU

Le maire a demandé au conseil municipal de rajouter un sujet à l'ordre du jour :

- La modification de la délibération du 01/10/2014 : création d'emploi de rédacteur.

Le maire informe le Conseil Municipal que la facture de l'entreprise Charles Travaux pour le poteau incendie du lieu-dit Chatillon, sera inscrite en dépense d'investissement au budget Eaux de la commune.

Le maire informe le Conseil Municipal de la réalisation de travaux de dessouchage et d'aménagement de la sente par les agents communaux à l'aide d'une mini pelle louée pour l'occasion et que la location d'une tarière sera nécessaire pour effectuer des trous pour la plantation de nouveaux arbres.

1. Présentation du site internet

M. CROSNIER, 2^{ème} adjoint, présente à l'aide d'un diaporama, le site internet qui a été réalisé par la société PRSoft et avec la collaboration de la commission « communication et information ».

Quelques changements sont proposés et seront modifiés avant la mise en service le 24 novembre 2014.

2. Détermination du montant de la location de l'écran de la salle des fêtes et du montant de la caution pour la télécommande

M CROSNIER, 2^{ème} adjoint, responsable de la location de la salle des fêtes, demande au Conseil Municipal de fixer un montant pour la location de l'écran de la salle des fêtes et propose qu'une caution soit fixée pour la location de l'écran, incluant la télécommande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé de fixer le montant de la location de l'écran de la salle des fêtes à 50€ et le montant de la caution à 500€, et une attestation d'assurance notifiant la prise en charge de dégât et/ou de destruction de l'écran et/ou de la télécommande.

3. Détermination du montant de la caution pour la location de la salle des fêtes par les associations

M. CROSNIER, 2^{ème} adjoint, propose que le montant d'une caution soit fixé pour les associations louant la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant de la caution à 500€.

4. Délibération sur les devis pour le projet terrain multisports.

Le maire fait un retour au Conseil Municipal sur les visites de plusieurs terrains multisports que lui-même et certains conseillers ont effectuées le 15 novembre 2014. Un diaporama de photos est présenté afin de préciser les détails (dimensions, visuels des couleurs et des matériaux utilisés, ...).

M. CROSNIER, 2^{ème} adjoint, présente au Conseil Municipal un devis de la société HUSSON, ainsi qu'une proposition de la société KOMPAN.

Le Conseil Municipal après concertation, décide que les dimensions 26mX18m seraient adéquates.

D'autres fabricants devront être consultés et des devis demandés.

Le terrassier sera recontacté vu les nouvelles dimensions.

5. Modification de la délibération du 01/10/2014 sur la création des postes d'adjoints d'animation (accès à des heures complémentaires).

Le maire propose au Conseil Municipal :

- la création de 3 emplois d'adjoint d'animation à temps non-complet 3 heures par semaine à compter du 3 septembre 2014.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Accepte la création des 3 emplois d'adjoint d'animation à temps non-complet 3 heures par semaine à compter du 3 septembre 2014.
- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposés
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413.
- *L'emploi ouvre le bénéfice à des heures complémentaires conformément à la loi en vigueur.*

6. Modification de la délibération du 01/10/2014 sur la création d'un poste permanent de rédacteur à temps complet 35 heures par semaine.

Le maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un poste permanent de rédacteur à temps complet 35 heures par semaine à compter du 01/11/2014 pour occuper le poste de secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à 22.5h/35ème. Cette suppression a été soumise à l'avis du CTP et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le N° 1.167.14 en date du 25 septembre 2014.
- ACCEPTE la création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35/35ème par semaine pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

- *L'emploi ouvre le bénéfice à des heures supplémentaires conformément à la loi en vigueur.*

7. Délibération Décision modificatives budget commune – Section de fonctionnement

Le maire expose au conseil municipal que le budget primitif 2014 étant en déséquilibre, il convient de retirer 2€ sur le compte 768 au chapitre 76.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de retirer 2€ sur le compte 768 au chapitre 76.

8. Délibération Décision modificative budget commune – Section investissement

Le maire expose au conseil municipal que la préfecture a constaté une anomalie au Budget Primitif 2014 en section d'investissement l'article 16 –Emprunt et dettes assimilées, il est inscrit 20 500€ alors que dans le tableau – Etat de la dette il est inscrit 20 818.74, il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

Le budget primitif 2014 principal :

Section	Sens	Chapitre / Article	Dim/crédit	Augment/crédit
Investissement	Dépenses	Chapitre 21/ article 21538	-320€	
Investissement	Dépenses	Chapitre 16		+320€

Le conseil municipal approuve la décision modificative de crédits indiqués ci-dessus.

9. Délibération Mensualisation à la participation de la commune au SIRP

Le maire demande au Conseil Municipal son accord pour des paiements mensuels pour la participation de la commune au SIRP Landelles/Billancelles à partir du mois de janvier 2015 pour que ce dernier ait une trésorerie mieux adaptée à ses besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *d'approuver les paiements mensuels au SIRP Landelles/Billancelles*

10. Proposition de devis pour les travaux de l'église et installation d'une alarme à l'atelier et à la salle des fêtes

M. ANDRÉ propose au Conseil Municipal un devis de la société SOS Sécurité Ouest Services pour la protection de l'atelier ainsi que celle de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- *d'approuver le devis de la société SOS Sécurité Ouest Services pour la protection de l'atelier pour un montant de 99,34€ TTC pour le matériel et mise en service et de 31,57€ mensuel pour l'abonnement.*
- *De refuser le devis de la société SOS Sécurité Ouest Services pour la protection de la salle des fêtes.*

M. ANDRÉ propose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Laurent ROUSSEAU pour des travaux de rénovation de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attendre pour la réalisation du projet.**

11. Divers.

Jardin de l'église :

Le maire fait un retour sur la visite des commissions « travaux » et « Fêtes et cérémonies », dans le jardin de l'église afin d'envisager un aménagement.

Le maire évoque la possibilité d'ouverture du mur face à la salle des fêtes, d'installation de tables et de banc, de jeux simples pour les enfants, et de l'abattage de certains arbres non indispensables et dangereux.

Une sous-commission est désignée pour mettre en place ce projet. Membres de la sous-commission : Christine VELLA, Michèle RIPOCHE, Morgane DECOURTIL, Marie-France JANNEAU, Benjamin SCHWARZ, Jean-Frédéric CROSNIER et Erick GAROT. Ils ont prévu une réunion la 1^{ère} semaine de décembre 2014.

Arbre de Noël 2014 :

Jean-Frédéric CROSNIER en tant que responsable de la commission « Fêtes et Cérémonie » a informé le Conseil Municipal de l'installation des cinq stands lors de l'arbre de Noël et a rappelé que la présence de chacun était souhaitable pour une bonne organisation. (un mail sera envoyé à chacun pour les informer de l'organisation).

1. Clôture du procès-verbal :

Le procès-verbal, dressé et clos, **le 20 novembre 2014 à vingt-trois heures.**